



## **Vers une intégration harmonieuse : étude préliminaire de la nécessité d'élaborer un dispositif numérique d'adaptation pour les migrants subsahariens en situation de vulnérabilité au Maroc**

### **Towards harmonious integration: preliminary study of the need to develop a digital adaptation device for vulnerable sub-Saharan migrants in Morocco**

**BAKRIM Sanaa**

Doctorante

Faculté des Lettres et des Sciences Humaines de Rabat

Université Mohammed V de Rabat

Laboratoire Histoire, Société, Espace, Culture

Institut Universitaire des Études Africaines, Euro-Méditerranéennes et Ibéro-Américaines

Maroc

**bakrimsanaa@gmail.com**

**Date de soumission :** 14/08/2023

**Date d'acceptation :** 29/10/2023

**Pour citer cet article :**

BAKRIM. S (2023) « Vers une intégration harmonieuse : étude préliminaire de la nécessité d'élaborer un dispositif numérique d'adaptation pour les migrants subsahariens en situation de vulnérabilité au Maroc », Revue internationale du chercheur « Volume 4 : Numéro 4 » pp : 47 – 70

**Digital Object Identifier :** <https://doi.org/10.5281/zenodo.10207388>



## Résumé

Au Maroc, au cours des dernières décennies, le pays a connu un profil migratoire très dynamique, marqué par l'arrivée de milliers de migrants en situation de vulnérabilité, principalement originaires d'Afrique subsaharienne. Pour faire face à cette réalité et aux nombreux défis liés à la migration, y compris celui de l'intégration, le gouvernement marocain a adopté une politique migratoire proactive. Dans cette perspective, cet article expose la conception d'un dispositif numérique visant à améliorer l'expérience des migrants dans un environnement en ligne. Cette initiative représente une avancée significative pour pallier le manque d'outils numériques dédiés au soutien des migrants subsahariens en situation illégale au Maroc. La méthodologie que nous avons adoptée repose sur une approche quantitative, impliquant à la fois des acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux, ainsi que des organisations de la société civile. Dans la région de Rabat-Salé-Kénitra, nous avons sollicité la participation de dix associations, dont les réponses ont été précieuses pour alimenter notre étude dans une première phase avant d'étendre nos investigations à l'ensemble des régions du Maroc. La recherche envisagée sera de proposer une approche novatrice et participative en vue de favoriser l'intégration et l'adaptation de ces migrants.

**Mots clés :** Migrants irréguliers ; Vulnérabilité ; Intégration ; Dispositif numérique ; Maroc.

## Abstract

Over the last few decades, Morocco has experienced a very dynamic migration profile, marked by the arrival of thousands of migrants in vulnerable situations, mainly from sub-Saharan Africa. To address this reality and the many challenges associated with migration, including that of integration, the Moroccan government has adopted a proactive migration policy. With this in mind, this article outlines the design of a digital device aimed at improving the experience of migrants in an online environment. This initiative represents a significant step forward in addressing the lack of digital tools dedicated to supporting illegal sub-Saharan migrants in Morocco. The methodology we have adopted is based on a quantitative approach, involving both governmental and non-governmental actors, as well as civil society organizations. In the Rabat-Salé-Kénitra region, we solicited the participation of ten associations, whose responses were invaluable in feeding our study in a first phase before extending our investigations to all regions of Morocco. The fundamental aim will be to propose an innovative, participatory approach to promote the integration and adaptation of these migrants.

**Keywords:** Irregular migrants; Vulnerability; Integration; Digital device; Morocco.

## Introduction

Les questions migratoires s'imposent sur la sphère médiatique et politique et deviennent de nos jours une préoccupation politique majeure. Or, la migration n'est pas un phénomène nouveau (Peraldi et Sud-Sud, 2011). Depuis toujours, l'homme s'est déplacé pour améliorer sa qualité de vie, trouver de nouvelles opportunités, fuir des situations précaires, un conflit quelconque ou des violences en tout genre. Il faut tout de même reconnaître que ces mouvements ont évolué et qu'ils sont aujourd'hui plus marqués en raison d'une mobilisation accrue, de l'augmentation de la population mondiale, mais aussi de la mondialisation (Khachani, 2019). Depuis les années 2000, le Maroc est devenu un pays d'accueil pour des immigrants provenant de l'Afrique subsaharienne, du Moyen-Orient, mais également de plus en plus d'Asie et d'Europe (Khachani, 2019). Ces migrants ont traversé plusieurs pays au cours d'un périple souvent semé d'embûches pouvant durer plusieurs années. Une fois sur le territoire marocain, ces immigrants se dirigent vers la ville d'Oujda, et de là, vers les alentours de Ceuta et Melilla. Une route alternative consiste à se diriger vers la capitale, Rabat (Ministre Délégué auprès du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale, 2018) (Khachani, 2019). Dans ces conditions, Le Royaume du Maroc est devenu une destination attrayante non seulement pour les migrants en transit, mais aussi pour ceux qui souhaitent s'y installer de manière permanente. Cependant, cette évolution a entraîné des défis importants pour les migrants sans statut légal qui cherchent à s'installer dans le pays. En effet, malgré les opportunités qu'il offre, le processus d'installation peut s'avérer compliqué, notamment en termes d'accès à un certain nombre de services sociaux de base tels que le logement, la santé, l'éducation et l'emploi, et d'intégration dans la société marocaine. Tous ces migrants sont ainsi confrontés à de nombreuses difficultés, mais certains parviennent à surmonter les obstacles grâce à leur détermination et à leur résilience. Devant ce constat, le Maroc s'est retrouvé dans une situation nécessitant l'élaboration d'une politique migratoire globale pour mieux traiter les questions d'immigration dans le respect des conventions internationales et de la nouvelle constitution. Pour ce faire, le Maroc a mis en œuvre une nouvelle politique audacieuse d'intégration multidimensionnelle et harmonieuse de tous les étrangers au Maroc sous l'impulsion de Sa Majesté le roi Mohammed VI. Cette politique repose sur une stratégie globale et intégrée en matière d'immigration et d'asile, déclinée en plans d'actions de grande envergure dans le but de lutter contre les discriminations, d'accueil et du respect des droits des migrants. Toutefois, un certain nombre de migrants subsahariens illégaux se trouvent dans des situations difficiles



(MCMREAM,2018). Cette étude préliminaire a été proposée dans le but de contribuer aux programmes nationaux d'intégration socio-économique et culturelle de ces migrants à l'échelle nationale, et d'étendre ladite étude à l'échelle internationale. Au niveau national, compte tenu de l'absence de plateformes axées strictement sur les migrants d'Afrique subsaharienne en situation de vulnérabilité, nous avons constaté la nécessité de procéder à la mise en place d'un dispositif numérique pour la prise en charge des migrants subsahariens en situation irrégulière au Maroc dont l'intérêt majeur serait de mettre en place un nouveau système numérique qui permettrait d'identifier les difficultés des migrants subsahariens sans statut légal, et qui servirait de guide pour l'humanisation de la migration. Ce dispositif numérique a pour objectif, d'une part, d'aborder les différents axes d'amélioration et d'évaluer la capacité d'intégration socio-économique et culturelle des migrants subsahariens en situation de vulnérabilité et, d'autre part, de fournir à l'ensemble des organismes étatiques et des organisations non gouvernementales (ONG et associations) une vision globale des contraintes actuelles auxquelles sont confrontés les migrants subsahariens. Dans ce cadre, notre recherche se concentre sur l'intégration des migrants au Maroc, en posant la question centrale visant à définir : comment la gérer de manière multidimensionnelle et harmonieuse. Cette interrogation suscite des questions essentielles, notamment sur la politique d'intégration au Maroc, le rôle d'un dispositif numérique proposé pour les migrants subsahariens irréguliers, les axes d'amélioration, et la façon dont cet outil peut apporter une vision globale des défis actuels. Aussi, nous exposerons brièvement notre méthodologie, combinant des méthodes quantitatives et une approche non probabiliste. Notre objectif initial était d'évaluer l'intégration socio-économique et culturelle des migrants subsahariens en situation administrative irrégulière dans la région de Rabat-Salé-Kénitra. Pour ce faire, nous avons collecté 10 échantillons représentatifs, justifiés par la pertinence géographique de la région. Effectivement, Rabat-Salé-Kénitra est devenue un pôle majeur pour les migrants subsahariens, en raison de sa proximité géographique avec l'Europe (Peraldi et Sud-Sud, 2011) (KARIBI, 2015). Nous mettons en avant le rôle crucial des ONG, des associations et des organismes gouvernementaux dans la réponse aux besoins des migrants, motivant le choix de notre problématique. À ce titre, notre plan d'étude comprend les aspects essentiels de l'intégration des migrants au Maroc. Nous aborderons la perspective sociologique multidimensionnelle, les fondements des droits économiques et sociaux, le cadre normatif international et national, ainsi que les instruments spécifiques des droits socio-économiques des migrants. Nous analyserons également l'intérêt des droits économiques et sociaux, les



engagements gouvernementaux en leur faveur, et les actions adoptées pour faire face à l'exclusion des droits socio-économiques des migrants, en se concentrant sur le cas du Maroc. Enfin, nous explorerons les droits des migrants en situation administrative irrégulière, étayés par des données statistiques. Notre méthodologie, combinant des approches quantitatives et non probabilistes, sera exposée en détail, puis suivie de la discussion des résultats et de la mise en avant des caractéristiques distinctives de la plateforme proposée pour l'intégration des migrants au Maroc.

## **1. Revue de littérature**

### **1.1.L'intégration des migrants : Une perspective sociologique multidimensionnelle - Synthèse des travaux et réflexions**

Les questions liées à la migration constituent aujourd'hui une préoccupation majeure sur la scène politique, suscitant un intérêt grandissant à l'échelle mondiale. Néanmoins, l'intégration des migrants au sein de la société d'accueil demeure un défi complexe (Mouna, Harrami, et Maghraoui,;2017). La notion d'intégration sociale des migrants, pilier essentiel de la théorie de l'intégration sociale, joue un rôle central dans la compréhension des difficultés auxquelles sont confrontés les migrants en situation irrégulière au Maroc. L'origine du concept d'intégration dans le domaine des sciences sociales remonte aux travaux novateurs d'Émile Durkheim, et en particulier à sa thèse intitulée « De la division du travail social, » parue en 1893 (Boyer, 2016). À l'époque, Durkheim ne se concentrait pas spécifiquement sur l'intégration des immigrants, mais plutôt sur les mécanismes de solidarité nécessaires pour concilier l'autonomie individuelle et la cohésion sociale au sein des sociétés modernes. Par conséquent, le concept d'intégration était appliqué à une double échelle, englobant à la fois l'ensemble de la société, y compris le niveau national et étatique, ainsi que les divers groupes qui la composent (Paoletti, 2004 ; Rhein, 2002b). En 1897, dans son ouvrage « Le Suicide, » Émile Durkheim a établi une connexion significative entre les variations du taux de suicide et le concept d'intégration. Ainsi, il a démontré que les taux de suicide étaient moins élevés lorsque les individus étaient étroitement intégrés dans différents « milieux sociaux, » qu'ils soient religieux, familiaux, politiques ou professionnels. Cette observation met en lumière l'importance cruciale de l'intégration au sein de la communauté dans le processus d'intégration individuelle. De ce fait, le concept d'intégration, en tant qu'outil d'analyse sociologique, se concentre principalement sur l'intégration au sein de la société elle-même (Durkheim, 1912). Une autre perspective du concept, héritée de la tradition durkheimienne, mais davantage axée sur l'intégration au sein de



la société, est souvent privilégiée (Paoletti, 2004). Cette approche est généralement adoptée lors de l'examen de l'intégration d'un groupe particulier, tel que les immigrants ou les populations d'origine étrangère, au sein de la société. De plus, il est essentiel de noter que l'intégration peut également être envisagée comme un processus mutuel (Paoletti, 2004). Selon Dominique Schnapper, cette notion englobe la participation des groupes spécifiques à la société nationale, tout en tenant compte de l'évolution même de cette société, comme elle l'expose dans son ouvrage « La France de l'intégration, » publié en 1990 (Paoletti, 2004). D'après le sociologue Émile Durkheim, l'intégration pourrait être expliquée par trois éléments significatifs d'un véritable processus d'intégration sociale qui sont : la solidarité, la cohésion et l'interdépendance ; c'est ç dire autour de l'ouverture (accueil, respect) sur l'autre (l'immigré, l'étranger, le « différent »). Donc l'intégration suppose le partage d'un certain nombre de valeurs fondamentales (Rhein, 2002b). Aussi le concept d'intégration en sciences sociales, influencé par les travaux d'Émile Durkheim, englobe-t-il à la fois l'intégration au sein de la société dans son ensemble et l'intégration de groupes spécifiques, tels que les migrants. Il reconnaît que l'intégration est un processus dynamique et réciproque qui influe à la fois sur la société et sur les individus. Aujourd'hui, cette approche multidimensionnelle continue de guider les réflexions et les recherches dans le domaine de la sociologie et des sciences sociales en général. Selon Laetitia Van Eeckhout, « *l'intégration exprime davantage une dynamique d'échange, dans laquelle chacun accepte de se constituer partie d'un tout où l'adhésion aux règles de fonctionnement et aux valeurs de la société d'accueil, et le respect de ce qui fait l'unité et l'intégrité de la communauté d'interdisent pas le maintien des différences* » (Van Eeckhout, 2006). En réponse aux diverses difficultés d'intégration auxquelles sont confrontés les migrants subsahariens en situation irrégulière dans leur pays d'accueil, au Royaume du Maroc en l'occurrence, de nombreux ressortissants étrangers rencontrent des obstacles pour accéder aux droits relatifs à la sécurité sociale et au logement. Cette situation est contraire aux dispositions des articles 27 et 28 de la Convention sur les droits des travailleurs migrants et des membres de leur famille, qui traitent respectivement de la sécurité sociale et de l'accès aux soins de santé, ainsi que de l'article 61 concernant l'accès au logement. Ces problèmes sont en grande partie dus à l'absence d'une politique d'intégration effective des migrants et de leurs familles dans les domaines du logement, de la santé, de l'éducation des enfants, de la formation et de l'emploi (REMDH, 2015). Ce qui explique que ces migrants en situation irrégulière sont en situation d'errance dans les rues de la ville et vivent dans la précarité économique et sociale. Les maisons



et les chambres louées par les immigrants subsahariens sont souvent destinées aux locataires provisoires. L'immigré est dès lors perçu comme n'ayant qu'un droit précaire à l'accès au logement ; ainsi, il vit avec des voisins provisoires, dans un logement provisoire (AMERM, 2008).

### 1.1.1. Fondements des droits économiques et sociaux

Les droits économiques et sociaux sont les droits fondamentaux qui visent à assurer un niveau de vie digne et adéquat aux individus. ces derniers recouvrent différents droits tels que (ONU,2014) :

- Le droit à la protection de la santé ;
- Le droit de vivre selon un niveau de vie adéquat, y compris :
  - Le droit t au logement ;
  - Le droit à une eau saine, à une hygiène adéquate et à une alimentation en électricité ;
  - Le droit de se nourrir.
- Le soutien au droit à l'éducation ;
- Le droit à l'enseignement ;
- Le droit à la protection de la sécurité sociale ;
- Le droit à vivre en famille ;
- Le droit d'accès aux services sociaux et à la protection sociale ;
- Le droit au travail et au libre choix de son travail ;
- Le droit de bénéficier de conditions de travail équitables et respectueuses ;
- Le droit de grève de former une organisation syndicale et de s'y affilier ;
- Le droit à un environnement sain (l'Organisation des Nations Unies, 2014).

Dans ce sens, l'article 25.1 de la proclamation mondiale des « Droits de l'Homme » stipule notamment que : « Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires ; elle a droit à la sécurité en cas de chômage, de maladie, d'invalidité, de veuvage, de vieillesse ou dans les autres cas de perte de ses moyens de subsistance par suite de circonstances indépendantes de sa volonté. » (Déclaration universelle des droits de l'homme, Article 25.1) (ONU,2014) . ***L'égalité et la non-discrimination sont donc de mises.***

### **1.1.2. Intérêt des droits économiques et sociaux**

De toute évidence, les droits économiques, sociaux et culturels sont indissociables d'une vie libre et digne. Aussi, ces droits constituent-ils un socle commun de valeurs et de normes universellement reconnues rendant possible d'œuvrer en faveur de la justice et du bien-être économiques et sociaux, la participation politique et l'égalité. En ce sens, ils offrent des points de référence permettant d'évaluer le respect et la défense de ces droits de l'homme de la part des États et des autres institutions et acteurs non étatiques (UI, OIT et ONU, 2015).

## **1.2. Cadre normatif**

### **1.2.1. Les principaux instruments généraux internationaux qui mentionnent expressément les droits économiques et sociaux qui sont :**

Le respect des droits économiques et sociaux est une composante essentielle des droits de l'homme, et leur mise en œuvre au niveau international est cruciale pour protéger la dignité humaine et le bien-être de tous. Un certain nombre d'instruments internationaux majeurs ont été élaborés pour préciser et garantir ces droits fondamentaux. Les principaux instruments internationaux généraux mentionnant explicitement les droits économiques et sociaux sont les suivants (Nations Unies, 2014):

- La Déclaration universelle des droits de l'homme (1948) ;
- La Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (1965) ;
- Le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (1966) ;
- La Déclaration sur le progrès et le développement dans le domaine social (1969) ;
- La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (1979) ;
- La Déclaration sur le droit au développement (1986) ;
- La Convention relative aux droits de l'enfant (1989) ;
- La Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille (1990) (NU, 2014).

### **1.2.2. Principaux instruments spécifiques des droits socio-économiques des migrants Textes internationaux et statut juridique au Maroc**

Au Royaume du Maroc, malgré les conventions internationales, les droits économiques et sociaux des étrangers sont insuffisamment protégés par la constitution, qui les réserve aux

citoyens. Le pays attire les immigrants, mais la mise en œuvre des droits des étrangers est inefficace. Les mesures annoncées en 2013, comme la loi nationale sur l'asile, n'ont pas encore été mises en œuvre. Les vides juridiques varient selon les catégories d'étrangers, avec une implication limitée des associations et du HCR. Un processus de régularisation vise à améliorer l'accès aux droits économiques et sociaux des étrangers, y compris des réfugiés (Escoffier, et al., 2008).

**Tableau 1: Conventions ratifiées par le Maroc**

TEXTE	STATUT AU MAROC
Pacte international sur les droits économiques, sociaux et culturels (1966)	Ratifié en 1979
Protocole facultatif se rapportant au pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (2008)	Non signé
Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille (en vigueur depuis 2003)	Ratifiée en 1993, publication officielle février 2012
Convention de l'OIT no.87 sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical (en vigueur depuis 1950) Non signée	Non signée
Convention de l'OIT no 143 sur les travailleurs migrants (en vigueur depuis 1978) Non signée	Non signée
Convention de Genève relative au statut des réfugiés (1951) et protocole additionnel (1967)	Ratifiée en 1956, signature du Protocole de 1967 en 1971
Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) (1989)	Ratifiée en 1993
Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (1979), protocole facultatif (2000)	Ratifiée en 1993, levée des réserves et ratification du Protocole facultatif en 2011
Convention des Nations Unies de Palerme contre la criminalité nationale organisée (entrée en vigueur en 2003)	Ratifié en 2003
Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants (entrée en vigueur en 2003)	Ratifié en 2011
Protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée (entrée en vigueur en 2004)	Non ratifié

**Source : EuroMed Droits – Réseau euro-méditerranéen des droits humains (EuroMed Droits – Réseau euro-méditerranéen des droits humains, 2015)**

### **1.3. Les engagements des gouvernements en faveur des normes et droits en matière de droits économiques et sociaux**

Dans ce cadre, Le Pacte international en matière de droits économiques, sociaux et culturels énonce que les gouvernements ont la responsabilité de garantir le respect, la défense et la mise en œuvre des principes des services économiques, sociaux et culturels des ressortissants de leur pays. (l'Organisation des Nations Unies, 2014). Notamment :

- L'obligation de conformité : les États-parties doivent veiller à ne pas prendre de dispositions susceptibles de gêner ou d'empêcher l'exercice de ces droits ;



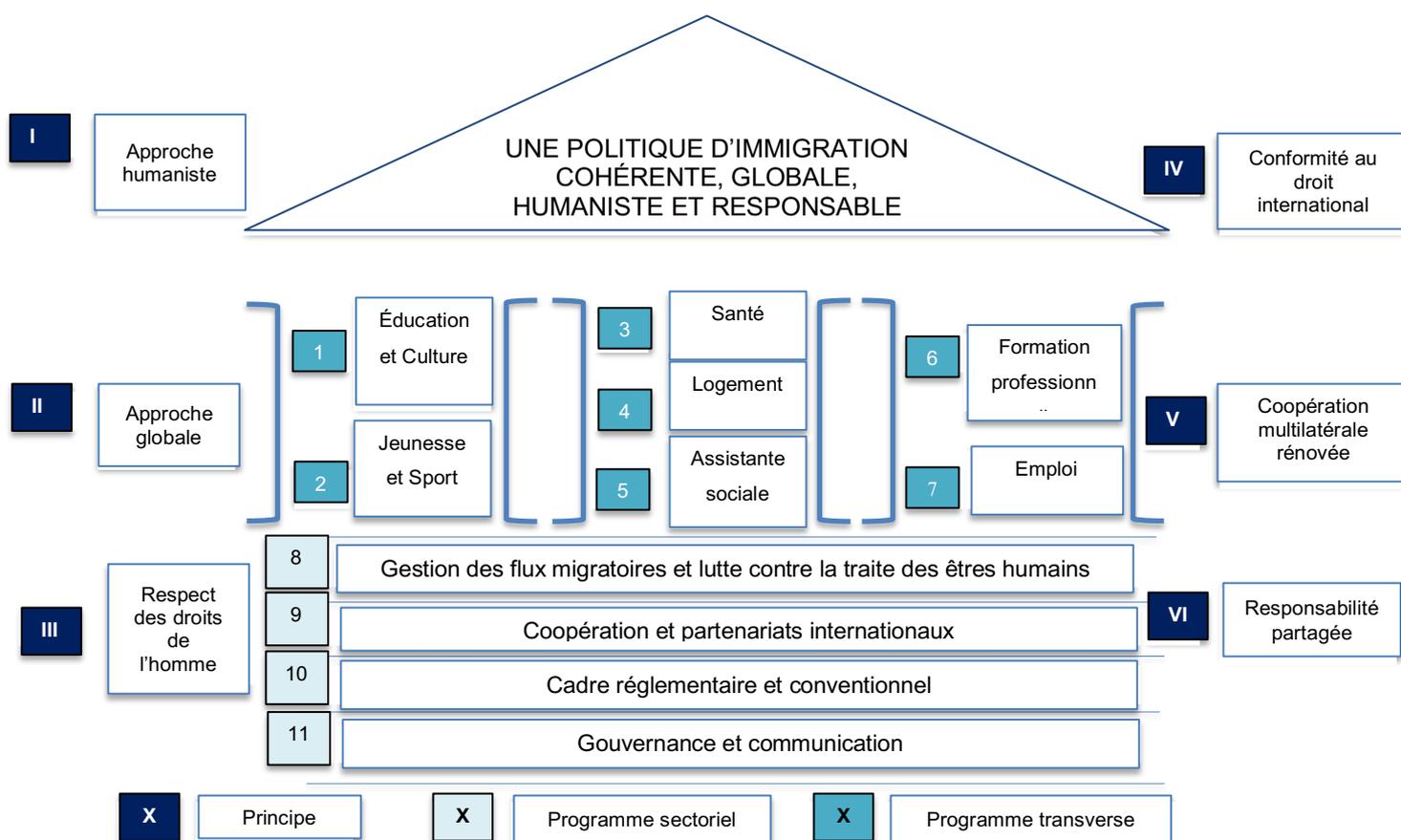
- L'obligation de défendre : elle nécessite que les États-parties prennent des mesures pour empêcher des tiers d'interférer de quelque manière que ce soit avec la jouissance des droits économiques et sociaux de ces personnes ;
- L'obligation de satisfaire : elle oblige les États-parties à adopter les mesures nécessaires à la pleine réalisation de ces droits (ONU,2014).

#### **1.4. Les instruments, actions et stratégies adoptées par les États pour faire face à l'exclusion des droits socio-économiques des migrants : Cas du Maroc**

##### **1.4.1. Principes directeurs et principaux programmes**

Au regard de tous ces droits et de ses responsabilités, Le Maroc a entrepris des efforts considérables pour élaborer une politique migratoire globale. Cette politique repose sur une stratégie globale et intégrée en matière d'immigration et d'asile, déclinée en plans d'actions de grande envergure dans le but de lutter contre les discriminations, d'accueil et du respect des droits des migrants. Ces initiatives visent à améliorer l'intégration sociale des migrants, en leur offrant un meilleur accès aux services essentiels et en favorisant leur participation active à la société marocaine. Dans cette perspective, la vision du gouvernement marocain dans sa stratégie nationale d'immigration et d'asile face à l'exclusion des droits sociaux et économiques des migrants est soutenue par 6 principes directeurs et 11 principaux programmes (Ministre Délégué auprès du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale, 2018) :

Figure 1 : Stratégie nationale d'immigration et d'asile



Source : Ministères des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains Résident à l'Étranger

#### 1.4.2. Les droits socio-économiques des migrants de la population en situation illégale

Malgré toutes ces opportunités, le processus d'installation de la population transsaharienne peut s'avérer compliqué, notamment en termes d'accès à un certain nombre de services sociaux de base tels que le logement, la santé, l'éducation et l'emploi, et d'intégration dans la société marocaine (ONU,2014). Ces défis sont étroitement liés à l'intégration sociale des migrants, qui englobe leur capacité à participer pleinement à la vie économique, sociale et culturelle de la société d'accueil. Effectivement

- Ces derniers sont toujours plus nombreux à travailler dans le secteur informel pour des emplois peu qualifiés (comme les travaux publics, marbrerie, travail domestique, etc.), et ce en violation de l'article 9 du Code du travail, en étant dépourvus de l'autorisation de l'ANAPEC ;



- Ils ne sont pas déclarés auprès de la CNSS par leur employeur, et ne disposant pas de l'autorisation de l'ANAPEC ; ces personnes sont donc privées de toute couverture médicale, sociale et d'autres allocations prévues pour les travailleurs et travailleuses ;
- Ils ne peuvent accéder aux systèmes de protection de la sécurité en cas de maladie ou d'accident ;
- Victimes d'exploitation, ils sont sans possibilité de recours contre certaines situations de non-respect de leurs droits, en raison de leur situation administrative délicate ;
- Étant en situation illégale, ils ne peuvent accéder aux soins en raison de l'absence de textes législatifs adaptés et par la menace d'une procédure de déclaration, de mise en détention ou de refoulement ;
- Dans ces conditions, leur précarité ne leur facilite pas l'accès à un environnement adéquat en matière de conditions de logement, d'hygiène et de nourriture (ONU,2014).

### **1.5. État des lieux : Données statistiques des immigrants en situation illégale au Maroc, des chiffres qui imposent l'élaboration de telle plateforme de prise en charge.**

Pourtant, force est de constater que la stratégie migratoire du Maroc repose sur une approche cohérente et multidimensionnelle qui privilégie le respect des droits et de la dignité des migrant(e)s. celle-ci vise à lutter efficacement et de manière proactive contre les réseaux mafieux et la traite des êtres humains(MAP,2023). En nous basant sur quelques données, nous illustrerons ci-après les efforts appréciables du Royaume en matière de lutte contre la migration illégale (MAP,2023) :

- À la date de 2017, 360 000 tentatives de migration illégale ont été déjouées.
- En 2018, le nombre de ressortissants africains ayant bénéficié de retours volontaires organisés et financés par le ministère de l'Intérieur, à travers des voies aériennes et terrestres, était de plus de 8 100.
- Au cours de ces dernières années, les opérations de retour volontaire ont permis à près de 2 400 personnes de rentrer en 2021, et à plus de 1 100 personnes en 2020.
- Pendant l'année 2021, la Marine royale marocaine aura secouru près de 15 000 personnes en mer et 2 384 en 2022.
- Au cours des cinq dernières années, quelque 1 300 réseaux de passeurs ont été démantelés.



- Au total, 32 733 candidats à l’immigration clandestine ont été arrêtés, dont 28 146 étrangers de différentes nationalités.
- L’arrestation de 566 organisateurs et intermédiaires, ainsi que de 415 personnes impliquées dans l’organisation de l’immigration illégale, a enregistré une augmentation de plus de 36 % par rapport à l’année 2021.
- Enfin, diverses saisies ont été effectuées, dont 832 faux documents de voyage ou d’identité, 193 embarcations, 156 moteurs marins et 61 véhicules utilisés dans l’organisation d’opérations migratoires.

## 2. Méthodologie de recherche adoptée

Dans le cadre de notre recherche, nous avons adopté une méthodologie intégrant à la fois une approche quantitative et une méthode non probabiliste. Selon la définition du sociologue Olivier Martin (2021), « *L’analyse quantitative désigne l’ensemble des méthodes et des raisonnements utilisés pour analyser des données standardisées (c’est-à-dire des informations dont la nature et les modalités de codage sont strictement identiques d’un individu ou d’une situation à l’autre). Ces données résultent souvent d’une enquête par questionnaire, mais peuvent également être produites par le codage de documents d’archives, de dossiers administratifs, de sources sonores ou visuelles* ». Cette approche nous permettra d’analyser et d’interpréter des données standardisées afin d’atteindre nos objectifs spécifiques. Notre objectif principal étant de comprendre les défis et d’évaluer l’intégration socio-économique et culturelle des migrants subsahariens en situation administrative illégale dans la région de Rabat-Salé-Kénitra, au Maroc. C’est pourquoi la nécessité d’adopter une approche quantitative s’est imposée comme la plus pertinente pour aborder la problématique de notre étude. À cet effet, nous avons rassemblé dans le cadre de cette recherche un ensemble de 10 réponses exploitables provenant d’associations, tant gouvernementales que non gouvernementales, de manière anonyme. Chacune de ces réponses représente une entité distincte. Les données recueillies nous ont permis de mieux comprendre l’efficacité actuelle du système étudié, tout en identifiant les fonctionnalités potentielles d’un dispositif numérique à envisager pour l’avenir. Nous tenons à préciser que cette analyse préliminaire a été réalisée spécifiquement dans la région de Rabat-Salé-Kénitra, en tant qu’étape préliminaire avant d’étendre notre recherche à d’autres régions du Maroc. Dans un premier temps, nous avons focalisé notre attention sur la région de Rabat-Salé-Kénitra. Comme nous l’avons mentionné, cette zone est devenue un point central d’attraction pour les migrants subsahariens cherchant à accéder au Maroc ou à transiter vers



l'Europe, en raison de sa proximité géographique avec ce continent. Dans cette région, une multitude d'organisations non gouvernementales (ONG) et d'associations s'engagent activement dans le soutien aux migrants, comptant parmi elles des entités telles que le HCR (Agence des Nations Unies pour les réfugiés), l'Organisation internationale pour les Migrations (OIM), la Fondation Orient-Occident (FOO), Caritas, le Groupe Antiraciste d'Accompagnement et de Défense des Étrangers et Migrants (GADEM), ainsi que l'Association marocaine des Droits Humains (AMDH). Par ailleurs, la région abrite des organismes gouvernementaux spécialisés dans les questions migratoires, notamment le Conseil national des droits de l'Homme (CNDH), le ministère des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, etc. aussi, la région joue-t-elle un rôle essentiel dans la réponse aux besoins et aux défis des migrants subsahariens en situation irrégulière. Effectivement, Les ONG, les associations et les organismes gouvernementaux collaborent pour fournir une assistance humanitaire, des services juridiques et des solutions durables à cette population vulnérable. Néanmoins L'arrivée de plus en plus massive de migrants en situation irrégulière a engendré des défis significatifs sur les plans social, économique et humanitaire. Ces migrants étant souvent confrontés à des conditions de vie précaires, à des difficultés d'accès aux services essentiels tels que l'éducation et les soins de santé, ainsi qu'à des risques accrus en raison de leur statut précaire. Notre décision de nous intéresser à cette question remonte au début de l'année 2020, lorsque nous avons entamé notre enquête dans le cadre de nos études en médias et en migrations à l'Institut Supérieur d'Information et de Communication de Rabat. Au cours de cette période, nous avons été quotidiennement confrontés aux nombreux défis que relèvent les migrants subsahariens vivant dans cette région, en particulier ceux en situation irrégulière. Aussi notre prise de conscience découle-t-elle de nos interactions régulières avec ces migrants, et ce principalement lors de nos visites aux épiceries locales de mon quartier, Takadoum. Nous avons remarqué que ces migrants recouraient fréquemment à des emprunts pour acheter des produits de première nécessité, tels que le pain et le lait. Nos discussions avec eux nous ont permis de prendre conscience de leurs difficultés, en particulier quand ils nous exprimaient qu'ils se sentaient souvent stigmatisés par la communauté locale. Certains de ces migrants vulnérables que nous avons rencontrés dans les quartiers populaires cherchaient des emplois temporaires pour subvenir à leurs besoins alimentaires. Une phrase prononcée par l'un de ces migrants nous a profondément marqués : « S'il vous plaît, j'ai besoin d'un morceau de pain », phrase à laquelle

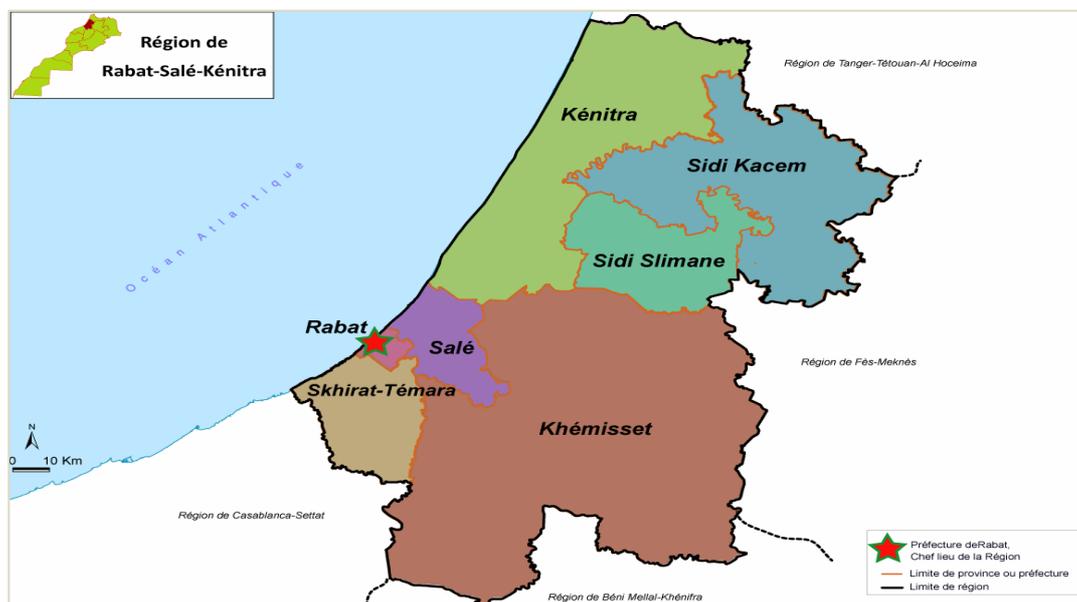


l'épicier a répondu en nous affirmant que : « Ces personnes noires nous ont attaqués dans notre propre pays ». Nous avons observé que la plupart de ces migrants se trouvaient contraints d'effectuer des tâches de nettoyage dans les quartiers populaires, ne serait-ce que pour s'assurer un repas de base. Par ailleurs, j'ai constaté que l'afflux considérable de migrants vulnérables d'origine subsaharienne à Rabat soulignait l'importance de cette ville en tant que lieu d'accueil pour les populations étrangères en quête de sécurité et de meilleures opportunités. C'est dans ce contexte que j'ai décidé de développer un dispositif numérique visant à améliorer leur situation, ne serait-ce qu'avec de petites initiatives pour mieux les guider et les orienter. Dans cette perspective, notre approche méthodologique a permis une exploration approfondie, en combinant des méthodes probabilistes et non probabilistes. Le choix de commencer localement dans la province de Rabat-Salé-Kénitra découle donc de la pertinence géographique et de liens personnels avec la région. Enfin, cette démarche tire son inspiration des rencontres avec des migrants confrontés à des défis au sein des épiceries locales, suscitant ainsi mon engagement personnel en ce qui concerne l'amélioration de leurs conditions de vie. En ce sens, nous aspirons à concrétiser cet engagement par des actions ciblées en vue de créer un impact positif.

#### ✓ Site de l'étude préliminaire

Ce travail préliminaire portera sur la région de Rabat-Salé-Kénitra, englobant la capitale du Royaume du Maroc ; elle est l'une des 12 régions du Maroc, créée par le nouveau découpage territorial des régions de 2015, conformément au décret n° 2-15-40 du B.O 6340 du 5 mars 2015. Elle est formée par la fusion de l'ancienne région Rabat-Salé Zemmour-Zaer et de l'ancienne région Gharb-Chrarda-Beni-Hssein. Elle est limitée au nord par la région de Tanger Tétouan-Al Hoceima, au sud-est par la région de Fès-Meknès et au sud par les deux régions de Casablanca-Settat et de Béni-Mellal-Khénifra, et à l'ouest par l'océan atlantique (Centre d'Echange d'Information sur la Biodiversité de la Région Rabat-Salé-Kénitra, 2016).

**Figure 2 : Carte des provinces et Préfectures de la Région Rabat – Salé – Kénitra**



*Source : Centre d'Échange d'Information sur la Biodiversité de la Région Rabat-Salé-Kénitra (2016)*

La démarche de création de ce dispositif numérique en matière d'intégration et d'adaptation des migrants subsahariens en situation de vulnérabilité s'est déroulée en plusieurs étapes :

- **La collecte des données** : celle-ci a été effectuée sur la base de la diversification des sources de données et de l'identification des différents points concernant les difficultés rencontrées par les migrants subsahariens sans papiers dans la région de Rabat-Salé-Kénitra pour accéder à l'ensemble des droits fondamentaux tels que le logement, l'emploi, les prestations sociales, etc. Pour ce faire, nous avons rassemblé tous les éléments nécessaires lors de la collecte des données. Nous nous sommes ensuite concentrés sur les résultats des différents points soulevés. Ce qui nous a permis d'établir que notre démarche nous permettra de faciliter l'élaboration de la plateforme qui répondra aux besoins de cette population ; l'objectif étant d'améliorer et d'évaluer la capacité d'intégration socio-économique et culturelle des migrants subsahariens.
- **Élaboration de la plateforme** : Suivant l'analyse des besoins, la méthode que nous avons suivie est basée sur le langage de modélisation UML (Unified Modeling Language) pour la visualisation de la conception de la plateforme numérique, et le développement avec le système de gestion de contenu (CMS) Joomla pour la conception, la gestion et la mise à jour des sites Web.



- **Réalisation de la plateforme** : à ce titre, il importait d'examiner comment accéder aux informations nécessaires à la conception de la plateforme. C'est-à-dire, de concevoir le design de la nouvelle plateforme à l'aide d'Adobe InDesign, Adobe Photoshop et Adobe Illustrator, indispensables à tous les professionnels de la communication graphique qui créent des mises en page intégrant des images et des illustrations.
- **Évaluations et tests** : Quand la plateforme développée, nous effectuerons des tests pour vérifier sa fonctionnalité et son utilité. De plus, nous recueillerons les réactions des utilisateurs afin de déterminer les améliorations à apporter.

### 3. Résultats et discussions

#### 3.1. Définition de la plateforme numérique

Une plateforme numérique est un site Web contenant de nombreuses informations organisées typiquement par des pages Web. Elle est mise à disposition des internautes ou des navigateurs Web, via des appareils électro-informatiques (pc, tablette, mobile...). Ainsi, une plateforme numérique peut servir comme un espace d'échange d'information en ligne, permettant aux différents intervenants de collaborer pour atteindre leurs objectifs. Effectivement, il est essentiel de passer au numérique pour promouvoir l'inclusion sociale en offrant un accès équitable à l'information en ligne, indépendamment de la situation géographique ou socio-économique. La transformation numérique contribue à réduire les inégalités en permettant à un plus grand nombre de personnes d'accéder à l'information, d'apprendre et de se former. Les populations marginalisées peuvent ainsi plus facilement acquérir les compétences nécessaires pour participer activement à la société numérique (Yamani et al., 2023). Certainement, un tel dispositif numérique représenterait une avancée significative pour répondre aux besoins des migrants subsahariens sans statut légal au Maroc. En facilitant leur accès à des informations essentielles et à des services, il vise à renforcer leur intégration sociale en favorisant leur participation à la société marocaine. En outre, en identifiant les contraintes auxquelles ils sont confrontés, ce dispositif numérique permettra de mieux comprendre les défis liés à leur intégration sociale et d'orienter les politiques publiques en conséquence.

#### 3.2. Résultats et discussions

Le questionnaire s'est assigné comme objectif d'apporter un certain volume d'informations, de mieux connaître, d'identifier les différents points à améliorer et d'évaluer la capacité d'intégration socio-économique et culturelle des migrants subsahariens sans statut légal au

niveau de cette région. Dans cette phase préliminaire d'étude, l'approche qualitative constitue un véritable outil méthodologique. Notre démarche a été déterminante dans la mesure où l'élaboration d'un questionnaire pertinent et compréhensible par les associations enquêtées était de nature à avoir une incidence considérable sur l'approche migrant - société. À cet effet, ce questionnaire relatif à la question migratoire portera sur un échantillon de 10 entités qui englobe des organismes étatiques et des Organisations non gouvernementales (ONG et associations) ; il sera rempli dans le respect de l'anonymat. Après cette enquête, que nous avons suivie avec attention, nous avons procédé à la codification et à l'interprétation des données :

**Tableau 2 : les résultats de notre enquête**

Aspects de l'enquête	Résultats des répondants en (%)
<b>Mise en place d'un dispositif numérique</b>	
Nécessité de mettre en service une plateforme numérique	100 %
Difficulté à soulever les problèmes auxquels se heurtent les migrants en situation illégale	60 %
<b>Utilité de la plateforme pour les associations, les organisations gouvernementales et non gouvernementales au plan</b>	
Détermination de la situation sociale et le profil	70 %
Identification l'origine des migrants	60 %
Gestion statistique et économique	60 %
<b>Opinion sur la fonctionnalité de la plateforme</b>	
Parfaite (ne nécessite pas d'autres axes)	60 %
D'autres axes à prendre en considération	40 %
<b>Préférence pour le mode offline ou online</b>	
Mode offline préféré	90 %
Mode offline n'apporte aucun avantage	10 %
Acceptation de mettre leurs coordonnées à disposition	100 %
Recommandations pour d'autres associations	88,9 %
<b>Intérêt et valeur ajoutée de la plateforme</b>	
Très intéressante	80 %
Intéressante	20 %

Les résultats de notre étude témoignent que la totalité des organismes étatiques et des organisations non gouvernementales (ONG et associations) auditées est favorable à la nécessité de la mise en place et du développement de la plateforme numérique pour les sans-papiers dans la région de Rabat-Salé-Kénitra. Par ailleurs, nous avons constaté que la majorité des ONG et associations éprouvaient certaines difficultés à formaliser les différentes contraintes vécues par les sans-papiers. Il en résulte que l'approche de la question migratoire est par nature complexe. Enfin, nous relevons que cette plateforme numérique, pour les migrants, permettrait, selon les réponses reçues : premièrement, de déterminer la situation sociale et le profil des migrants (70 % des répondants); deuxièmement, d'identifier l'origine des migrants (60 %) et troisièmement que ce dispositif serait utile en ce qui concerne la gestion statistique et



économique de cette catégorie de personnes. Ainsi, 60 % des répondants soulignent que la plateforme est parfaite et qu'elle n'a pas besoin d'aborder d'autres domaines que ceux des soins de santé, de l'éducation et du logement ; 40 % estiment que d'autres domaines devraient être pris en considération par notre plateforme, à savoir : Communauté et Réseaux sociaux ; Éducation et formation ; Soutien juridique. Par ailleurs, nous observons que la plupart des associations et ONG qui ont participé à cette enquête, soit 90 %, considèrent que la plateforme sera plus utile et avantageuse en mode offline, contre seulement 10 % qui pensent que ledit mode n'apportera aucun avantage. Notons enfin que la totalité des participants à cette enquête s'est montrée coopérative quant à leur identification sur la plateforme, répondant à l'unanimité qu'ils accepteraient de mettre leurs coordonnées à la disposition de la plateforme. À ce titre, 88,9 % des participants à notre enquête ont accepté de nous recommander à d'autres associations pour participer à l'enquête. Ainsi, d'après les réponses reçues, chaque association nous a renvoyés à une association différente, à l'exception de deux qui nous ont renvoyés à la même association. Toutes ces réponses recueillies nous montrent la pluralité des organisations travaillant dans le domaine de la migration et, par conséquent, l'importance et la pertinence d'une plateforme en tant que soutien et outil important pour ces associations et pour les migrants. Ainsi, 80 % des participants à notre enquête ont estimé que notre plateforme est très intéressante et apportera une valeur ajoutée considérable aux utilisateurs ; 20 % ont répondu que la plateforme « était intéressante sans pour autant estimer que sa valeur ajoutée était d'un intérêt minime. Ainsi, 80 % des participants à notre enquête ont estimé que notre plateforme est très intéressante et apportera une valeur ajoutée considérable aux utilisateurs. En revanche, 20 % ont répondu que la plateforme était intéressante sans pour autant estimer que sa valeur ajoutée était d'un intérêt minime. Ces résultats nous ont permis de conclure, en toute objectivité, que notre travail serait d'une grande utilité pour ces migrants en situation de vulnérabilité d'un point de vue pratique. Par ailleurs, notre étude révèle plusieurs points concernant la perception et l'acceptation d'une plateforme digitale des migrants subsahariens sans statut légal dans la région de Rabat-Salé-Kénitra, ainsi que la volonté de collaboration des organisations gouvernementales et non gouvernementales (ONG) dans ce domaine. Nous présentons ici les principales analyses et interprétations de l'étude : **L'accompagnement de la plateforme numérique** : Parmi les résultats les plus significatifs, on note que 100 % des organismes publics et des ONG audités sont en faveur de la mise en place et du développement d'une plateforme numérique pour les sans-papiers. Ce résultat suggère un fort consensus sur la nécessité d'une



telle action pour aider cette catégorie de migrants. **Les conditions de levée des obstacles pour les personnes sans statut légal** : Le constat que la majorité des ONG et des associations est qu'il est difficile d'identifier et de soulever les différentes contraintes auxquelles font face les sans-papiers ; cela souligne la complexité de la question migratoire et le besoin de solutions telles qu'une plateforme numérique pour centraliser l'information et faciliter la gestion des défis auxquels sont confrontés ces migrants. **Les services de la plateforme** : Les répondants précisent que la plateforme numérique pourrait être utilisée pour déterminer la situation sociale et le profil des migrants, identifier leur origine, et gérer statistiquement et économiquement cette population. Effectivement, il est essentiel de disposer de ces données pour mieux comprendre et faciliter l'intégration des migrants. **Les spécificités de la plateforme** : Les participants se demandent si la plateforme doit s'occuper uniquement des soins de santé, de l'éducation et du logement, ou si elle ne devrait pas englober d'autres domaines tels que les ateliers et l'apprentissage de la langue arabe ; ce qui illustre le débat quant au champ d'application de la plateforme. Aussi, cette question doit être prise en compte lors de la conception de la plateforme afin qu'elle réponde au mieux aux besoins des migrants et des organisations impliquées. **Les modalités de mise en œuvre** : Les associations et les ONG qui préfèrent un mode de fonctionnement hors ligne de la plateforme pourraient être confrontées à des contraintes d'accessibilité à l'internet ou à des problèmes de confidentialité. Ces préférences doivent être prises en considération lors de l'élaboration de la plateforme. **La coopération des personnes interrogées** : La disposition des acteurs à fournir leurs coordonnées à la plateforme indique un important niveau de coopération et de participation à cette initiative ; ce qui pourrait favoriser la mise en place de la collecte de données et l'interaction avec les migrants. **Les recommandations et l'importance de la plateforme** : Les participants sont fortement disposés à recommander l'enquête à d'autres organisations ; ce qui souligne l'importance perçue de la plateforme en tant qu'outil de soutien pour les migrants. En outre, la grande majorité (80 %) a estimé que la plateforme serait très intéressante et apporterait une valeur ajoutée significative montre que l'initiative est susceptible d'avoir un impact positif sur les utilisateurs potentiels. En conclusion, nos résultats suggèrent que la mise en place d'une plateforme numérique pour les migrants subsahariens sans statut légal dans la région de Rabat-Salé-Kénitra est largement soutenue et perçue comme ayant un grand potentiel pour améliorer leur intégration socio-économique et culturelle. La complexité de la question migratoire et le



besoin de solutions collaboratives pour relever ces défis plus efficacement sont aussi mis en évidence par les défis identifiés par les ONG et les associations.

## Conclusion

Pour des milliers d'immigrés originaires d'Afrique subsaharienne, le Maroc est la dernière étape avant d'arriver en Europe. L'objectif de cette étude est d'accompagner ces migrants subsahariens sans statut légal dans leur parcours d'asile ou d'installation au Maroc, et de les aider ou de les orienter, en leur offrant une véritable plateforme numérique sous la forme d'un espace Web regroupant toutes les informations synthétisées pour contribuer à leur intégration, tant sur le plan social qu'économique. De plus, cette nouvelle plateforme offrirait une véritable photographie de la situation quotidienne de ces migrants, permettant de produire des données statistiques qui aideraient les associations à interagir de manière ciblée sur les différentes problématiques soulevées par ces migrants. Sur le plan national comme au niveau international, l'approche des droits humains constitue une dimension incontournable, seule susceptible de garantir les droits fondamentaux à savoir les droits sociaux et économiques des migrants, et ce quelle que soit leur situation administrative. Celle-ci étant nécessaire pour fonder des politiques migratoires de longue haleine, assurant les droits, un vivre ensemble démocratique et un échange fécond entre cultures et civilisations. Cette initiative de mise en place d'un système numérique pour les sans-papiers subsahariens est menée dans la région de Rabat-Salé-Kénitra actuellement en phase préliminaire, avec pour objectif de le mettre à disposition des migrants subsahariens vulnérables vivant au Maroc. Dans ce cadre, le présent article joue un rôle clé dans la compréhension et la résolution des problèmes auxquels sont confrontés les migrants subsahariens vulnérables au Maroc, tout en évaluant l'impact des politiques migratoires spécifiques de ce pays. Le but est d'atténuer les obstacles auxquels sont confrontés les migrants irréguliers en fournissant un aperçu significatif de leurs besoins. La création et la mise en œuvre d'un système numérique innovant pour soutenir et guider ces migrants ouvriraient ainsi la voie à une approche plus humanitaire de la migration. À ce titre, notre recherche contribue à la clarification des difficultés rencontrées par ces migrants et constitue une base solide pour orienter les politiques futures visant à favoriser une migration plus équitable et plus solidaire au Maroc. Dans ce contexte, nous recommandons vivement au gouvernement marocain de prendre des mesures correctives essentielles et adéquates pour garantir un niveau de vie digne aux migrants africains subsahariens en situation irrégulière. Ainsi, ces mesures devraient



encourager la création d'autres plateformes numériques dédiées aux migrants subsahariens dans les différentes régions du Maroc, mais aussi : le développement de programmes de formation et de sensibilisation sur la migration irrégulière, le soutien psychologique et médical aux victimes de violences, l'élimination de toute forme de violence lors des opérations d'interpellation des migrants irréguliers, la facilitation de l'enregistrement des naissances et l'octroi d'actes de décès, la mise en place d'outils d'information pour les personnes ayant besoin de formation, d'un soutien juridique, de soins médicaux, etc.

Nul ne doute que toutes ces actions contribuent à l'amélioration de la situation des migrants en situation irrégulière au Maroc et à la mise en place d'un système d'information pour les personnes ayant besoin de formation, d'appui juridique, de soins médicaux, etc. Enfin, cette démarche contribuera à améliorer la situation de ces migrants et à promouvoir une approche plus humanitaire de la migration.



## Bibliographie

- AMERM ,(2008) Association Marocaine d'Etudes et de Recherche en Migrations. (2008, juin). L'immigration subsaharienne au Maroc : analyse socio-économique. AMERM. [Lien] (<http://amerm.ma/wp-content/uploads/2014/02/De-l'afrique-subsaharienne-au-Maroc- Les-réalites-de-la-migration-irregulière.pdf>)
- Boyer, J. D. (2016). La sociologie d'Émile Durkheim. Une transposition manquée de la méthode des sciences de la nature. *Revue des sciences sociales*, (56), 118-125. Lien
- Durkheim, E. (1912). *Le suicide : étude de sociologie*. Dans Presses Universitaires de France eBooks. Lien
- EL YAMANI, K., KASBAOUI, T., & AIT LARBI, F. E. (2023). De la transformation digitale responsable et inclusive : enjeux, risques et perspectives. *Revue internationale Des Sciences De Gestion*, 6 (2). Retrieved from <https://revue-isg.com/index.php/home/article/view/1332>
- Escoffier, C., Tainturier, P., Halasa, A., Baba, N., & Sidhom, C. (2008). Droits économiques et sociaux des migrants et des réfugiés dans la région Euromed : Accès aux soins de santé et au marché du travail. Réseau euro-méditerranéen des droits de l'Homme (REMDH). p132
- Karibi, K. (2015). Migrants subsahariens à Rabat, une entrée spatiale : l'épreuve des espaces publics. *Migrants au Maroc. Cosmopolitisme, présence d'étrangers et transformations sociales*. Rabat : Konrad Adenauer Stiftung e. V, 130-135. Lien
- Khachani, M. (2019). *La question migratoire au Maroc* (2019e éd.).
- Martin, O. (2021). Analyse quantitative. *Sociologie*. <https://journals.openedition.org/sociologie/1204>
- Mouna, K., Harrami, N., & Maghraoui, D. (2017). *L'immigration au Maroc : les défis de l'intégration*. Rabat : Rabat Social Studies Institute.)
- Paoletti, G. (2004). La théorie durkheimienne du lien social à l'épreuve de l'éducation morale (No. XLII-129, pp. 275-288). Librairie Droz.. Lien
- Peraldi, M., & Sud-Sud, C. I. (2011). *D'une Afrique à l'autre : migrations subsahariennes au Maroc*. cairn.info. Lien
- Rhein, C. (2002). Intégration sociale, intégration spatiale. *Espace géographique*, 31 (3), 193-207. Lien



- Van Eeckhout, L. (2006). L’immigration, Collection Débat Public. 2006.
- **Sitographie**
- Centre d’Echange d’Information sur la Biodiversité de la Région Rabat-Salé-Kénitra. (2016.). Monographie de la région Rabat-Salé-Kénitra | Consulté, à l’adresse <https://ma.chm-cbd.net/rabat-sale-kenitra/region/monographie-de-la-region-rabat-sale-kenitra>
- EuroMed Droits (REMDH) – Réseau euro-méditerranéen des droits humains. (2015, octobre). Maroc : Droits économiques et sociaux des personnes migrantes et réfugiées - Octobre 2015. euromedrights. <https://euromedrights.org/wp-content/uploads/2018/06/FactSheet-Maroc-2018-FR.pdf>
- l’Organisation des Nations Unies. (2014). Les droits économiques, sociaux et culturels des migrants en situation irrégulière. 2014, p. 146.
- l’Union interparlementaire ; l’Organisation internationale du Travail ; l’Organisation des Nations Unies (2015). Migration, droits de l’homme et gouvernance. Guide pratique à l’usage des parlementaires N° 24. 2015, Union interparlementaire, p. 209. [https://www.ohchr.org/sites/default/files/Documents/Publications/MigrationHR\\_and\\_Governance\\_HR\\_PUB\\_15\\_3\\_FR.pdf](https://www.ohchr.org/sites/default/files/Documents/Publications/MigrationHR_and_Governance_HR_PUB_15_3_FR.pdf)
- MapNews. (2023) Lutte contre la migration illégale : Les efforts du Maroc en chiffres AGENCE MAROCAINE DE PRESSE, Rabat : s.n., 24 juin 2023 <https://www.mapnews.ma/fr/actualites/politique/lutte-contre-la-migration-ill%C3%A9gale-les-efforts-du-maroc-en-chiffres>
- Ministère chargé des Marocains Résidant à l’Étranger et des Affaires de la Migration. (2018). Politique Nationale d’immigration et d’Asile. 2018, p. 114. [https://marocainsdumonde.gov.ma/wp-content/uploads/2019/01/Politique-Nationale-dimmigration-et-dAsile-\\_Rapport-2018.pdf](https://marocainsdumonde.gov.ma/wp-content/uploads/2019/01/Politique-Nationale-dimmigration-et-dAsile-_Rapport-2018.pdf)
- Nations Unies. (2014) Principaux Instruments Internationaux Relatifs Aux Droits de l’homme. (2014). Nations Unies. DROITS DE L’HOMME HAUT-COMMISSARIAT, p.337 <https://doi.org/10.18356/ebf7863c-fr>